

INFORMATIONS SANITAIRES

30 juin 1995

Vol. 8 - N° 23

Sommaire

Encéphalite japonaise dans une île septentrionale de l'Australie : information complémentaire	67
L'Australie se déclare indemne d'influenza aviaire hautement pathogène (peste aviaire)	68

ENCÉPHALITE JAPONAISE DANS UNE ÎLE SEPTENTRIONALE DE L'AUSTRALIE Information complémentaire

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 26 juin 1995 du Docteur G. Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :

La surveillance clinique et sérologique a confirmé l'absence de l'encéphalite japonaise aussi bien chez l'homme que chez les animaux en Australie continentale (et en Tasmanie). Il n'y a eu aucun nouveau cas clinique dans les îles du détroit de Torres. La surveillance se poursuit et les transports d'animaux entre les zones de quarantaine spéciale (zone de protection du détroit de Torres et zone de quarantaine) et l'Australie continentale sont toujours soumis à des restrictions.

Résumé des résultats de la surveillance sérologique au 26 juin 1995 (la méthodologie employée pour la surveillance sérologique a été décrite dans les *Informations sanitaires*, 8 [19], 52) :

Localisation	Nombre de prélèvements positifs/Nombre de prélèvements effectués			
	porcs	chevaux	chiens	volailles
Île Badu	12/12 ^{NV}	6/10 ^{NV}	10/22 ^{NV}	0/10
Île Moa	45/51 ¹	aucun cheval présent	14/28 ²	0/4
Île Mabuiag	16/19 ³	aucun cheval présent	6/16 ⁴	-
Bamaga	0/20	-	-	0/17
Île Stephens (± 180 km à l'est de l'île Badu)	0/14 ⁵	-	0/7 ⁶	0/18 ⁷
Cap York	-	-	-	0/25
porcheries industrielles du nord du Queensland*	0/82	-	-	-

NV épreuve de neutralisation virale

1 sur 10 positifs à l'épreuve d'inhibition de l'hémagglutination (IH), 8 sont aussi positifs à l'épreuve NV

2 aucun des trois positifs à l'épreuve IH n'est positif à l'épreuve NV

3 sur 5 positifs à l'épreuve IH, 3 sont aussi positifs à l'épreuve NV

4 sur 3 positifs à l'épreuve IH, 1 est aussi positif à l'épreuve NV

5 11 positifs à l'épreuve IH, 0 positif à l'épreuve NV

6 2 positifs à l'épreuve IH, 0 positif à l'épreuve NV

7 tous les prélèvements analysés étaient négatifs tant à l'épreuve NV qu'à l'épreuve IH

- aucun prélèvement effectué

* tous les résultats obtenus avec les prélèvements effectués dans ces porcheries (Atherton Tableland, Mackay, Townsville et Rockhampton) se sont révélés négatifs

L'AUSTRALIE SE DÉCLARE INDEMNÉ D'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (PESTE AVIAIRE)

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 28 juin 1995 du Docteur G. Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :

S. R. - 2 N° 2

Date finale de la période du rapport précédent : 3 février 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [4], 15).

Date finale de la période du présent rapport : 27 juin 1995.

L'Australie est redevenue indemne d'influenza aviaire hautement pathogène (peste aviaire) à compter du 24 juin 1995.

Les mesures d'abattage sanitaire ont été mises en oeuvre le 23 décembre 1994 (voir *Informations sanitaires*, 7 [50], 209), et, au vu des résultats du programme de surveillance, aucun nouveau cas n'est apparu au cours des six derniers mois.

Au moins 12 kilomètres séparent l'exploitation atteinte de tout autre établissement avicole de type industriel.

Un mois après la destruction de tous les oiseaux de l'exploitation atteinte, une enquête sérologique, conçue de manière à détecter l'infection avec une probabilité de 95 % si elle était présente à un taux de prévalence de 5 %, a été menée dans 17 fermes situées dans un rayon de 1 kilomètre alentour. Dans le cadre de cette enquête, 222 poulets, 26 canards, 26 dindes et 8 oies ont fait l'objet d'examen sérologiques. Les résultats permettent d'affirmer que l'influenza aviaire était absente.

Dans huit fermes, onze autopsies ont été pratiquées sur des oiseaux morts, sans que l'influenza aviaire ne soit détectée.

Aucune maladie aviaire grave n'a été signalée dans aucune ferme de la zone de surveillance.

En mars 1995, après désinfection de l'exploitation, 100 poules ont été placées dans le bâtiment atteint. Soixante d'entre elles ont été identifiées et soumises à des examens sérologiques à leur entrée puis après 21 jours, sans que l'influenza aviaire ait été mise en évidence. Ces oiseaux ont été examinés trois fois par semaine au cours de cette période de 21 jours au terme de laquelle ils ont été détruits et leurs carcasses enfouies.

Pour des raisons commerciales, l'exploitation n'a pas été repeuplée. Une période de six mois s'est donc écoulée sans autres oiseaux sur le site que les oiseaux sentinelles.

En définitive, le Queensland satisfait aux conditions définies à l'article 2.1.14.2 du *Code zoo-sanitaire international* de l'OIE (application de l'abattage sanitaire puis désinfection) pour pouvoir être considéré de nouveau indemne d'influenza aviaire hautement pathogène. En dépit du dépistage mis en place, aucun nouveau cas d'influenza aviaire n'a été observé en Australie depuis le foyer de décembre.

L'Australie est favorable à l'application des principes de zonage énoncés au chapitre 1.4.4 du *Code zoo-sanitaire international*. Le Queensland est le seul Etat australien à avoir connu des cas d'influenza aviaire hautement pathogène en 1994.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.